

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 février 2018 à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00005
Propriétaire(s) : Code Car Inc.
Emplacement : 2562, avenue Del Zotto
Quartier : 22 - Gloucester-Nepean Sud
Description officielle : partie du lot 17, concession 3 (façade Rideau)
Zonage : IH
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un rajout de plain-pied (garage-entrepôt) de 12,3 mètres sur 18,2 mètres du côté ouest du bâtiment existant servant de bureau et d'entrepôt, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure ouest à 1,5 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 7,5 mètres.

- b) Permettre la réduction de la largeur de la bande tampon paysagée à 1,5 mètre du côté ouest du rajout proposé, alors que le règlement exige qu'une bande tampon paysagée ait une largeur d'au moins 3 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.